

RÉSULTATS DE L'ANALYSE DE LA CARTE I.G.N. 42/3

HERVE

La commune de HERVE fait partie de l'ensemble paysager de « L'Entre-Vesdre-et-Meuse ». Ces paysages se partagent en plusieurs aires paysagères délimitées et décrites dans l'Atlas des Paysages de Wallonie de L'Entre-Vesdre-et-Meuse :

<http://cpdt.wallonie.be/publications/atlas-des-paysages-de-wallonie/atlas-des-paysages-de-wallonie-1-0>

Le territoire est partagé entre deux bassins hydrographiques, celui de la Berwinne au nord et de la Vesdre au sud de la ligne de crête passant par Herve et Battice.

La commune faisant partie de l'asbl PAYS de Herve-Futur, le groupe paysage de la CCATM a pu démarrer son travail de terrain à partir des PV de l'Inventaire paysager de cette asbl.

Au nord de Battice et Herve, les paysages font partie de la vallée de la Berwinne et ses affluents.

" En amont de son cours, la Berwinne a modelé, avec ses affluents, un relief en dépression au fond irrégulier, cerné sur les trois quarts de son pourtour par une crête marquée. Les paysages de cette aire se découvrent donc de deux manières : depuis les hauteurs périphériques, qui offrent des vues d'ensemble de la cuvette, et depuis l'intérieur, où la topographie complexe, liée au réseau hydrographique dense, ménage de nombreuses vues." (EXTRAIT DE L'ATLAS DES PAYSAGES DE WALLONIE).

Bassin de la MEUSE

Sous-Bassin de la Berwinne (Unités 1)

Unités 1 B : Vallée du Ruisseau de Bolland et ses affluents (BV 702)

(BV 702 : BASSIN VERSANT DE LA BERWINNE DU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU D'ASSE AU CONFLUENT AVEC LA MEUSE)
(MEUSE EXCLUE)

PIP de la vallée du ruisseau de Bolland. (se prolonge sur la carte 42/4)

Maintenir et agrandir le PIP sur la vallée du Ruisseau de Bolland et celle de ses affluents conformément à la proposition faite dans l'inventaire pour le plan de secteur de Liège.

Cette vallée, qui s'étale au sud sur la commune de Soumagne et à l'E. sur la commune de Herve, constitue un ensemble de grande valeur aux plans paysager, géomorphologique et naturel.

Ce paysage peut être découvert tant des chemins et sentiers qui le parcourent, que des voiries carrossables le long desquelles subsistent encore de très belles ouvertures de vue dont plusieurs méritent une reconnaissance et une protection.

La commune de Herve est plus particulièrement concernée par les sous-unités 1B6-1B7-1B8.

Les extensions déjà délimitées lors de l'analyse du plan de secteur de Liège, se poursuivent dans les unités 1B7 et 1B8 afin d'y intégrer cette très belle partie de la vallée illustrée par les différents PV relevés.

LVR 1

WP 541

LV 2-3-4

WP 539

Inscrire une LVR avec zone non aedificandi au niveau du site classé et une LV.

La portion de la rue Dessus-le-Bois qui se trouve entre les **points 1 et 2** offre de superbes vues dominantes. On découvre, en partie, le centre ancien de Bolland dont la ferme du château de Bolland, ainsi que le versant opposé où se succèdent les petites vallées affluentes dont les fonds sont souvent boisés. Le site classé de Bolland remonte sur le versant nord de la vallée jusqu'à la rue Dessus-le-Bois à hauteur du **point 1**.

Les points de vue **1 à 4** sont physiquement très proches. Dans tous les points de vue précités, les 3 plans sont assez remarquables et montrent une image typique du pays de Herve. À mesure que l'on progresse de l'un à l'autre, certains éléments du paysage s'estompent voire disparaissent et d'autres, au contraire, se dévoilent et prennent de l'importance. C'est, par exemple, le cas du bois et de la ferme de Bolland. Du **point 2 au point 1**, l'harmonie du paysage va crescendo et ce, sur une très courte distance, ce qui incite à la découverte et évite la monotonie.

Point 2 (WP 538)**Point 3** (WP 539)**Point 4** (WP 540)

Point 1 (WP 541)**PVR 5**
WP 542**Inscrire un PVR.**

Malgré quelques points faibles (champs, hangars), les différents plans sont harmonieux et se succèdent de belle manière sans accroc.

L'ensemble apparaît vraiment typique des paysages du plateau de Herve montrant notamment son caractère rural.



LVR 6-7

WP 544

Inscrire une LVR le long du chemin Mur du Couvent qui offre de très belles vues sur les paysages de la vallée du ruisseau de Bolland sur laquelle est étendu le PIP. Cette LVR est illustrée par les 2 PV ci-dessous. Elle se prolonge sur la carte 42/4.

Point 6 (WP 543)**Point 7** (WP 545)

Unité 1 D : Vallée du Ruisseau de Mortier ou de Richelette (BV 702)

(BV 702 : *BASSIN VERSANT DE LA BERWINNE DU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU D'ASSE AU CONFLUENT AVEC LA MEUSE (MEUSE EXCLUE)*)

PIP de l'amont de la vallée du ruisseau de Mortier.

Étendre le PIP existant conformément à la proposition faite lors de l'analyse du plan de secteur de Liège.

L'extension se fait sur une partie des versants de la vallée et en amont presque jusqu'à la source du ruisseau de Mortier qui se trouve dans la commune de Herve. Cette jolie vallée constitue un ensemble paysager cohérent. Le protéger, c'est protéger un milieu de qualité, agréable à découvrir en le parcourant. Son point fort : la zone au sud de Mortier entre En Nèche et le fond de la vallée du Ruisseau des Fohalles. Le paysage y présente des biotopes variés et un micro relief très accidenté. On y trouve aussi les derniers beaux vergers de Légipant (poiriers).

Autour du PIP, plusieurs PV ou LV ont été relevés et en particulier sur Herve, les **LVR 9, 10, 11**.

LVR 9

WP 546

Inscrire une LVR. Le chemin de la Croix de Fafchamps, à la limite de Blégny et de Herve, permet de découvrir un paysage immense vers le plateau hesbignon, Maastricht, les carrières du bassin mosan, la tranchée du Canal Albert, le Limbourg, la zone industrielle des Hauts-Sarts, Mortier, et le site classé de Blégny-Trembleur...

L'avant-plan et le début du plan moyen sont malheureusement perturbés par l'habitat de Blégny qui s'est encore densifié depuis 2004.

Remarque : la Croix de Fafchamps rappelle les guerres de religion. Ce site pourrait être mieux mis en valeur.

En 2004

2015



LVR 10
WP 547

Inscrire une LVR.

La Verte Voie et la route de Hacboister, en limite communale, offrent une très belle découverte du village de Mortier : l'habitat ancien, bien groupé autour du clocher et les extensions du village qui s'étirent le long des voiries et malheureusement également sur la ligne de crête qui ferme la vallée.

En 2004



En 2015-





LVR 11
WP 548

Inscrire une LVR.

La route du Tiège, sur la ligne de crête séparant les vallées des Ruisseaux de Mortier et de Loneux, à la limite des communes de Blégny et Herve, offre une vue panoramique très longue. On découvre au moyen plan, à la fois les villages de Saint-André et Mortier, et à l'arrière-plan, le versant opposé de la Meuse et les hauts de Kriftland. **Cette vue est rare** car elle s'ouvre presque à 360° sur un paysage très harmonieux sans élément perturbateur.

Vers Saint-André



Vers Mortier



Unité 1 E : Vallée du Ruisseau de Loneux (BV 702)

(BV 702 : BASSIN VERSANT DE LA BERWINNE DU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU D'ASSE AU CONFLUENT AVEC LA MEUSE)
(MEUSE EXCLUE)

Étendre le PIP sur une bonne partie de la très jolie vallée du Ruisseau de Loneux dont l'amont se présente en amphithéâtre, conformément à la proposition faite dans l'inventaire du plan de secteur de Liège.

Cette vallée à peine urbanisée et taillée en bordure du plateau de Herve constitue une très belle entité paysagère. Le sillon, creusé par la vallée, sépare les communes de Dalhem (avec le joli village de Saint-André) et de Blégny.

Le paysage de cette vallée peut s'apprécier de nombreux endroits situés dans les communes de Blégny, Dalhem et Herve. (Extrait de l'inventaire réalisé pour le plan de secteur de Liège)

LVR 12
WP 549

Inscrire une LVR. De cette position dominante, la vue est surtout intéressante vers le sud, sud-ouest. Elle permet de voir la vallée du Ruisseau de Loneux qui présente encore un paysage typique du Pays de Herve. La vallée est limitée par la ligne de crête surmontée par l'église de Blégny. On discerne également le terril de Trembleur et à l'horizon celui de Retinne.

**PVR 13**
WP 550

Inscrire un PVR. À l'entrée du chemin, belle vue vers la vallée du Ruisseau de Loneux, vers Blégny et le terril de Trembleur. De ce PV on peut également voir le village de Saint-André accroché sur le haut du versant nord de la vallée.



Vers Saint-André depuis la **LVR 11**.



Unité 1 F : Vallée du ruisseau d'Asse (BV 701)

(BV 701 : BASSIN VERSANT DE LA BERWINNE DU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU LA BEL AU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU D'ASSE.)

PIP de la vallée du ruisseau d'Asse. (se prolonge sur la carte 42/4)

Étendre le PIP existant sur les hauteurs des versants de la vallée conformément à la proposition faite lors de l'analyse du plan de secteur de Liège.

Cette vallée affluente de la Berwinne est très encaissée et très peu urbanisée. Elle se trouve à cheval sur les communes de Dalhem et Herve. Actuellement, dans le plan de secteur de Liège, dont ne fait pas partie la commune de Herve, ne sont inscrits en PIP que le Bois de Mortroux qui s'allonge sur la partie la plus abrupte du versant nord, le fond de la vallée et le bas du versant sud. Or, ce paysage bien agréable à découvrir notamment du chemin qui longe le ruisseau, mériterait une reconnaissance et une protection plus large.

Ce PIP fait partie d'un des paysages repris sur la carte des paysages choisis de l'Atlas des Paysages de Wallonie.

LV 14
WP 551

Belle ligne de vue dominante sur la vallée qui se présente en enfilade.

Il faudrait éviter d'urbaniser l'avant-plan de cette LV inscrite en partie en zone d'habitat.

Cette vue complète la vue dominante dont on jouit **depuis la LV 45** à hauteur de Saint-André sur la route de Maastricht.

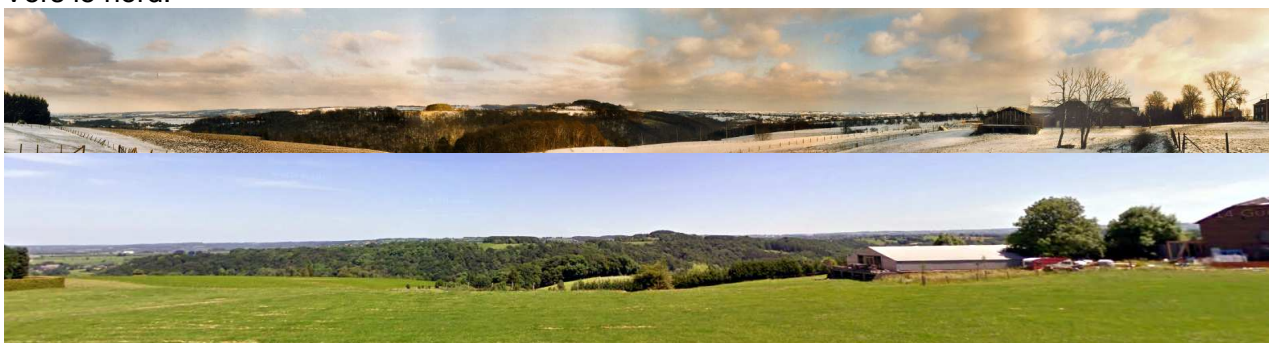


LV 15
WP 552

À la hauteur de Saint-André, la vue dont on jouit est très différente selon qu'on regarde vers le nord ou le sud, ce qui fait la rareté de ce PV. Vers le N., la vue domine le paysage de la vallée du Ruisseau d'Asse qui entaille le plateau d'est en ouest. Il existe un projet de classement comme site de cette vallée. Vers le sud, dans l'axe de la route, on découvre Saint-André avec à l'arrière-plan, sur la ligne de crête, les clochers de Blégny et Mortier.

Le paysage a changé depuis 2004 avec la construction d'un nouveau hangar agricole qui masque une partie de la vallée.

Vers le nord.



Vers le sud.



Unité 1F1 : Vallée du Ruisseau de Rosmel (BV 701)

(BV 701 : BASSIN VERSANT DE LA BERWINNE DU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU LA BEL AU CONFLUENT AVEC LE RUISSEAU D'ASSE)

PIP de la vallée du ruisseau de Rosmel. (se prolonge sur la carte 42/4)

Inscrire un nouveau PIP sur cette jolie vallée, essentielle dans les paysages, qu'on découvre depuis la N627 à hauteur de la **LVR 16**. Elle constitue, en effet, l'avant-plan et le début du plan moyen du vaste paysage emblématique de la Cuvette Centrale du Pays de Herve.

Elle est affluente du ruisseau d'Asse et fait partie d'un paysage choisi repris sur la carte des paysages choisis de l'Atlas des Paysages de Wallonie.

LVR 16 WP 553

Inscrire une LVR. La route de Maastricht suit la ligne de crête séparant les vallées de la Berwinne et du Ruisseau de Loneux. Elle offre de superbes vues sur le vaste ensemble paysager que forme la Cuvette Centrale du Pays de Herve, partagée par les lignes de crête secondaires limitant les affluents de la Berwinne. On reconnaît sur ces hauteurs la Croix de Charneux et les hauteurs de Mauhin avec son hameau. Le paysage a conservé dans l'ensemble une bonne qualité paysagère malgré la perte d'éléments bocagers, la présence de quelques silos à mieux intégrer et de quelques épicéas. Ce paysage mérite d'être observé également depuis Hagelstein et St-Jean-Sart (carte 42/4).

Cette LVR a une valeur à la fois esthétique, paysagère et historique. Il faut conserver les ouvertures de vue et éviter le développement de l'urbanisation le long de cette voirie de crête.



PV 17 WP 554

Ce PV fait partie de la LVR. Il illustre ce qu'on découvre depuis le carrefour de Rosmel. Ici aussi, la vue est orientée sur la Cuvette Centrale du Pays de Herve. On y découvre les éléments importants du paysage : la croix de Charneux, Saint-Jean-Sart, Aubel dont la zone industrielle est bien trop visible, le château d'eau d'Henri-Chapelle...



PV 18 (WP 555)



